

DOSSIER DE PRESSE

TROPHÉES CRAMIF 2016



TROPHÉE CRAMIF

Prévention des Accidents du Travail
et des Maladies Professionnelles

2016

Industrie & Services



JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016

Sommaire

- 3 Les Trophées CRAMIF, qu'est-ce que c'est ?
- 4 Le Comité des Trophées 2016
- 5 La prévention des risques professionnels et la sinistralité en Ile-de-France
- 6 Plan d'actions du Service Prévention 2014/2017
- 7 Les 7 entreprises lauréates
- 8 **PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES**
 - AUCHAN
 - ENTREPRISE ASSAINISSEMENT VOIERIE
- 10 **PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AUX PRODUITS CANCÉROGÈNES ET DES TMS**
 - CA. TE. MA
- 11 **PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AUX PRODUITS CANCÉROGÈNES**
 - CABINET DE PATHOLOGIE TOLBIAC
 - ADOMA
 - DEKRA
 - CRMA
- 15 **L'Assurance Maladie - Risques Professionnels**



Les Trophées CRAMIF, qu'est-ce que c'est ?

L'Ile-de-France compte près de 500 000 établissements inscrits au régime général. Chaque année les Trophées CRAMIF (Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France) récompensent un certain nombre d'entre eux pour les démarches de prévention des risques professionnels qu'ils ont mises en place afin d'assurer la sécurité de leurs salariés et de préserver leur santé.

Voilà plus de 10 ans que la CRAMIF remet cette distinction aux entreprises franciliennes.

Les objectifs sont multiples :

- Récompenser les entreprises pour leur investissement dans la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- Valoriser ces démarches pour encourager et inciter d'autres entreprises à se positionner sur des actions de prévention concrètes auprès de leurs salariés.
- Promouvoir l'action de la CRAMIF, et plus généralement celle de la branche Risques Professionnels de l'Assurance Maladie en matière de prévention, notamment par le travail quotidien des ingénieurs-conseils et des contrôleurs de sécurité sur l'ensemble du territoire francilien.

Cette année, les Trophées CRAMIF récompensent des entreprises appartenant au secteur de l'industrie et des services.

Créée en 1997 par Bernard CHADEBEC, la récompense portait à l'origine le nom de Trophée Laplace. Il symbolise l'opposition entre le hasard et le savoir.

Le hasard, qui tient lieu encore trop souvent d'explication à la survenance d'un accident, est représenté par la boule de bronze difforme et chaotique.

Le disque transparent représente la raison, la compréhension et s'incruste dans la boule pour faire reculer et vaincre l'ignorance.



Le Comité des Trophées 2016

Pascal PRÉVOTEAU

*Président du **Conseil d'Administration de la CRAMIF** et Président du Comité des Trophées CRAMIF*

Christian CASTAGNET

*Président de la **Commission Régionale des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles (CRATMP)**
et 1^{er} Vice-Président du **Conseil d'Administration de la CRAMIF***

Olivier VAN HAUWAERT

*Directeur de l'**ASTE***

Séverine BRUNET

*Directrice des applications **INRS***

Agnès LALEAU

*Responsable pôle Santé-Sécurité-Environnement du **GIM**,
Membre du **Conseil d'administration** et de la **Commission Régionale des Accidents du Travail de la CRAMIF**,
Membre du CTR N°1 « Métallurgie » - collège « employeurs »*

Hugues WAUQUIER

***Inspecteur de l'Éducation Nationale Sciences & Techniques Industrielles**,
Rectorat de Versailles*

Abderrafik ZAÏGOUCHE

*Membre du **Conseil d'Administration** et de la **Commission Régionale Des Accidents du Travail de la CRAMIF**,
Président du Comité Technique Régional du CTR N° 6 « Activités de services I et Activités de services II de travail temporaire » - collège « salariés »*



De gauche à droite :
Agnès LALEAU, Pascal PRÉVOTEAU, Christian CASTAGNET, Séverine BRUNET,
Olivier VAN HAUWAERT, Hugues WAUQUIER, Abderrafik ZAÏGOUCHE

La prévention des risques professionnels et la sinistralité en Ile-de-France

Face aux risques professionnels auxquels sont confrontés les salariés, la branche Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP) de l'Assurance Maladie développe et coordonne une politique de prévention dans l'ensemble des secteurs de l'industrie, du commerce et des services. Les orientations relatives à cette politique de prévention sont définies par la Commission des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles (CATMP), assistée par neuf Comités Techniques Nationaux (CTN) représentant les différentes branches d'activité : métallurgie, BTP, transports, alimentation, bois, chimie, commerces...

En liaison avec les organisations professionnelles et syndicales, les CTN contribuent à définir les actions adaptées pour agir sur les risques les plus significatifs dans les entreprises de leurs branches.

Ainsi en région, chaque Caisse Régionale décline les orientations nationales pour la mise en place d'un plan d'actions adopté par la CRATMP en concertation avec les Comités Techniques Régionaux (CTR).

Avec près de 4 612 729 salariés, l'Ile-de-France concentre 25 % de l'effectif salarié national réparti dans plus de 500 000 établissements que compte la région.

L'industrie, le commerce et les services représentent près de 4 400 646 emplois, soit 93,5% de l'effectif francilien du régime général.

Les Accidents du Travail hors BTP

96 674 accidents du travail en premier règlement ont donné lieu à 6 584 688 journées perdues en 2015. L'indice de fréquence (nombre d'accidents du travail avec arrêt/milliers des salariés) baisse d'année en année et s'établit à 22 en Ile-de-France en 2015 quand il est de 31,8 en France métropolitaine.

Les Maladies Professionnelles hors BTP

En 2015, 6 084 maladies professionnelles ont été reconnues en Ile-de-France correspondant à 1 268 236 journées perdues.

Le nombre de TMS, qui représentent la majorité des maladies reconnues, s'élève à 6 020.

Les Accidents de trajet hors BTP

Les déplacements entre le lieu de travail et le domicile ou le lieu de déjeuner ont généré 24 776 accidents en premier règlement, soit 1 586 887 journées perdues. Cela représente 30 % des accidents de trajet en premier règlement au niveau national.

Le Coût des AT/MP hors accidents de trajet et hors BTP

Le coût total des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles représente 916 millions d'euros en 2015, le coût moyen d'un AT est de 6 169 euros, et le coût moyen d'une MP est de 30 175 euros.

Plan d'actions du service prévention 2014-2017

En déclinaison de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2014 – 2017 signée entre l'État et la CNAMTS, le plan d'actions du service prévention de la CRAMIF s'inscrit dans la continuité des actions engagées dans les deux précédentes COG tout en répondant aux nouveaux enjeux prioritaires.

Pour cela, la CRAMIF développe une politique centrée sur 3 priorités nationales et 8 priorités régionales :

- Faire **baiss**er la **sinistralité des TMS** (Troubles Musculo-Squelettiques) dans les entreprises de la région, **réduire le risque de chutes** dans le BTP, et enfin **supprimer ou réduire les expositions aux agents CMR** (Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques).

En complément de ces priorités nationales, l'**amiante**, les **risques psychosociaux**, le suivi des **TPE** et des **jeunes embauchés** constituent 4 autres thématiques particulières.

En plus de ces priorités nationales, la CRAMIF développe ou poursuit ses actions dans le cadre de 8 programmes régionaux de prévention qu'elle a déterminés en fonction des facteurs de sinistralité en Ile-de-France : **les magasins de bricolage et les magasins d'ameublement ; la collecte et le traitement des déchets ; la logistique et la messagerie express ; le travail et le traitement des métaux ; la fabrication de produits en béton ; le risque chimique dans certaines activités du BTP ; les établissements de soins et la location de logements.**

Par ailleurs, l'expertise de la CRAMIF dans certains secteurs d'activité comme la **propreté**, la **grande distribution** et les **activités aéroportuaires** la place comme organisme de prévention des risques professionnels réfèrent au niveau national.

Le développement des coopérations et des partenariats, en particulier avec les Services Interentreprises de Santé au Travail (SIST), est une nécessité pour promouvoir les actions de prévention auprès des salariés. Ainsi 23 Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM), inscrits dans la loi de 2011 portant sur la réforme des Services de Santé au Travail, ont été signés en Ile-de-France en 2016, permettant de couvrir 3 100 000 salariés soit 99 % des salariés suivis par un SIST.

Les entreprises récompensées dans le cadre des Trophées CRAMIF 2016 Industrie & Services répondent à ces objectifs, s'inscrivant pleinement dans l'une des deux priorités nationales : TMS ou exposition aux agents CMR.

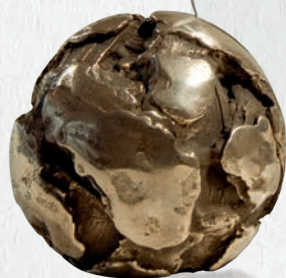
LES 7 ENTREPRISES LAURÉATES

TROPHÉE CRAMIF

Prévention des Accidents du Travail
et des Maladies Professionnelles

2016

Industrie & Services



AUCHAN RETAIL FRANCE

ACTION EXEMPLAIRE

Intégration de la prévention en amont du projet de construction d'un site logistique en s'appuyant sur un partenariat tripartite.

PROGRAMME DE PREVENTION LOGISTIQUE & MESSAGERIE

Activité : Logistique

Lieu : Serris (77)

Nombre de salariés : 110

Contrôleur de sécurité : Olivier POISSON

LA PREVENTION EN AMONT DU PROJET

AUCHAN, acteur majeur de la grande distribution, possède une activité importante dans le secteur de la logistique de par le transit des marchandises dans ses entrepôts.

Ce secteur en plein essor présente une sinistralité importante liée aux Troubles Musculo-Squelettiques.

Aussi, un partenariat efficace a été mis en place entre AUCHAN, la société BARJANNE constructeur et propriétaire du site et la CRAMIF, permettant une meilleure intégration de la démarche de prévention des risques professionnels.

Sur les préconisations de la CRAMIF, de nombreuses réalisations ont été menées comme l'amélioration de l'éclairage, la mise en place d'équipements pour palettes ou de systèmes de maintien à quai des remorques de camion.



Flashez ce code pour accéder à la vidéo



RÉSULTATS

- ✓ Réductions des manutentions et des chutes de hauteur.
- ✓ Intégration d'éléments à la construction permettant l'amélioration des conditions de travail.

CONTRIBUTIONS DE LA CRAMIF

Accompagnement et conseils techniques auprès de l'entreprise.

PERSPECTIVES

Exemplarité pour la prise en compte des mesures de prévention en amont de la construction de site logistique.

Objectif d'atteindre un taux de 100 % de filmage automatique des palettes pour l'entreprise lauréate.

ENTREPRISE ASSAINISSEMENT VOIRIE SARP Ile-de-France

ACTIONS EXEMPLAIRES

Promotion de la démarche de prévention collaborative de l'entreprise.

Réalisation d'un véhicule HydroSARP pour limiter les TMS.

PROGRAMME DE PREVENTION TMS Pros

Activité : Travaux d'assainissement

Lieu : Ecquevilly (78)

Nombre de salariés : 147

Contrôleur de sécurité : Emmanuelle LEPAGE

LE SALARIÉ AU CŒUR DE LA PRÉVENTION DES TMS

L'entreprise EAV, filiale du groupe VEOLIA, est spécialisée dans les travaux d'assainissement sur la voirie. Son activité implique de nombreux travaux manuels réalisés en extérieur.

Impliquée depuis plusieurs années dans une démarche de prévention des risques professionnels, cette entreprise participe activement au programme TMS Pros en s'appuyant sur une analyse des conditions réelles de travail et une collaboration étroite avec ses salariés.

L'entreprise a mené une réflexion sur les véhicules d'intervention, les différentes zones d'intervention des salariés sur la voirie, et les conditions particulières de travail sur route et de nuit.

EAV a ainsi :

- élaboré une démarche globale appelée VIVRE visant à encrenner la prévention dans la culture d'entreprise,
- contribué à la construction de l'HydroSARP, un camion automatisé dédié à l'entretien des réseaux d'assainissement intégrant différents espaces, vestiaire pour le salarié, rangement pour le matériel,
- créé un outil innovant dit le « Toucan » qui permet de lever les plaques d'égouts en limitant les contraintes physiques des salariés.

Flashez
ce code
pour accéder
à la vidéo



RÉSULTAT

✓ Diminution des accidents du travail liés aux manutentions manuelles.

CONTRIBUTIONS DE LA CRAMIF

Accompagnement et conseil technique auprès de l'entreprise.

PERSPECTIVES

Poursuite du développement de ce type de véhicule.

Intégration de la politique de prévention dans la culture d'entreprise.

PREVENTION DES RISQUES LIÉS AUX PRODUITS CANCÉROGÈNES ET DES TMS

CA. TE. MA

ACTION EXEMPLAIRE

Réflexion collaborative entre les salariés de l'entreprise et les partenaires sur la réduction à l'exposition des poussières d'amiante

PROGRAMME DE PRÉVENTION AMIANTE

Activité : Travaux de génie civil

Lieu : Lagny-sur-Marne (77)

Nombre de salariés : 36

Contrôleur de sécurité : Jérôme DELCOURT

MÉCANISER LE RETRAIT D'ENROBÉ

L'entreprise CATEMA réalise des travaux de génie civil et de terrassement.

Suite à l'analyse des postes de travail des salariés lors des opérations de retrait des enrobés amiantés, l'entreprise a initié une démarche spécifique de prévention des risques professionnels, à laquelle s'est associée la CRAMIF, visant à :

- diminuer les risques liés aux Troubles Musculo-Squelettiques en mécanisant les opérations manuelles les plus contraignantes,
- réduire au plus bas niveau possible l'émission dans l'atmosphère des poussières d'amiante.

Les dirigeants de CATEMA, en concertation avec ses salariés, ont opté pour une solution mécanisée en collaborant avec des entreprises spécialisées dans la fabrication de raboteuses. Ainsi, un partenariat avec la société BLASTRAC a permis le développement d'un prototype.

Des essais concluants ont été validés par le Centre de Mesures Physiques et le Laboratoire de Toxicologie industrielle de la CRAMIF qui a contribué financièrement à cet projet.



Flashez ce code pour accéder à la vidéo



RÉSULTATS

- ✓ Adoption d'une solution mécanisée limitant les risques liés aux TMS.
- ✓ Réduction des nuisances sonores et des poussières.

CONTRIBUTIONS DE LA CRAMIF

Conseil technique et accompagnement financier.

PERSPECTIVE

Extension de la démarche au terrassement de petite fouille.

CABINET DE PATHOLOGIE TOLBIAC

ACTIONS EXEMPLAIRES

Démarche globale de diminution de l'exposition aux produits cancérigènes et amélioration de l'ambiance thermique

PROGRAMME DE PRÉVENTION ÉTABLISSEMENT DE SOINS

Activité : Cabinet d'anatomie et cytologie pathologie

Lieu : Paris 13^e arrondissement

Nombre de salariés : 33

Contrôleurs de sécurité : Bérangère TOUZAIN & Corinne DOGAN

TRAVAILLER SANS S'EXPOSER AU FORMOL

Ce cabinet de pathologie réalise des examens extemporanés, histopathologiques, immuno-histochimiques et cyto-pathologiques provenant de tout type de prélèvement.

Dans le cadre d'un projet de rénovation, la CRAMIF a été sollicitée afin d'aider l'entreprise à réaliser un cahier des charges visant à réduire les risques liés à l'inhalation de vapeur de produit type formaldéhyde, substance utilisée pour conserver les tissus.

La démarche de prévention initiée a notamment permis :

- l'amélioration du captage localisé et la mise en place de confinement avec l'aménagement d'une banque d'accueil ventilée par un dossieret arrière évitant l'exposition aux vapeurs de formol,
- l'amélioration de l'ambiance thermique par la mise en place d'une gaine textile diffusante à basse vitesse d'air avec compensation d'air chaud ou d'air froid (climatisation),
- la séparation physique des locaux techniques et administratifs.



Flashez ce code pour accéder à la vidéo



RÉSULTAT

✓ Réduction des risques liés à l'exposition aux produits chimiques cancérigènes formaldéhyde et xylène.

CONTRIBUTIONS DE LA CRAMIF

Expertise et conseil dans la réalisation du cahier des charges et accompagnement financier.

PERSPECTIVE

Développement du triple emballage afin de limiter les risques liés aux prescriptions papier accompagnant les prélèvements et pollués par des produits de type formaldéhyde.

ADOMA

ACTIONS EXEMPLAIRES

Démarche globale visant à réduire le risque d'inhalation des poussières d'amiante en s'appuyant sur la formation de tous ces salariés et la mise en place de procédés d'intervention les moins exposants possible.

Réalisation d'une capsule de gel innovante pour les opérations de percement

PROGRAMME DE PRÉVENTION AMIANTE

Activité : Bailleur social

Lieu : Paris 14^e arrondissement

Nombre de salariés : 369

Contrôleur de sécurité : Marc CHAROY

PERCER EN SÉCURITÉ

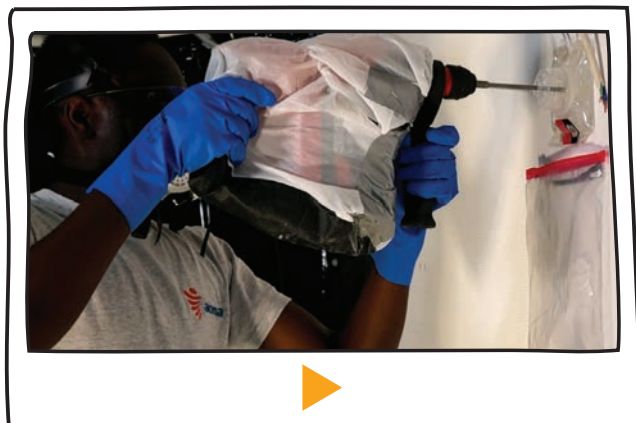
La société ADOMA, anciennement SONACOTRA, est un bailleur social national. Elle est cosignataire de la convention AORIF⁽¹⁾ / CRAMIF qui a été reconduite en janvier 2016.

Cette société dispose d'une régie qui réalise les principaux travaux d'entretien du patrimoine immobilier (maintenance, travaux pour la relocation...).

Son parc immobilier est ancien et implique donc la présence de poussières d'amiante dans de nombreux bâtiments. Ainsi, ADOMA s'est inscrite dans une démarche de prévention des risques professionnels visant à réduire le risque d'exposition à l'amiante, Elle s'est notamment appuyée sur :

- les formations de référents amiante, de plusieurs encadrants techniques et de tous ses salariés de maintenance (environ 400 personnes),
- la recherche de solutions innovantes permettant de réduire les niveaux de pollution au plus bas ayant conduit à la réalisation de la capsule de gel.

(1) L'AORIF - l'Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France est l'association professionnelle au service des organismes Hlm d'Ile-de-France (Association des Organismes HLM de la Région Ile-de-France)



Flashez ce code pour accéder à la vidéo



RÉSULTATS

- ✓ Réduction du risque lié à l'inhalation des poussières d'amiante pour les salariés, port d'Équipement de Protection Individuel (EPI) moins contraignant et suppression du transport de matériel tel que l'aspirateur.

CONTRIBUTION DE LA CRAMIF

Expertise sur l'amiante et les procédures d'intervention.

PERSPECTIVE

Déployer cette innovation vers d'autres entreprises intervenant dans la maintenance de locaux susceptibles d'exposer des personnes, salariés ou habitants à l'inhalation de poussières d'amiante.

DEKRA

« Auto Inspection Technique 2 »

ACTION EXEMPLAIRE

Réalisation d'un système d'aspiration et mise en place de capteurs des « gaz et fumées d'échappement »

PROGRAMME DE PRÉVENTION ÉMISSIONS DES MOTEURS DIESEL

Activité : Centre de contrôle technique

Lieu : Asnières-sur-Seine (92)

Nombre de salariés : 4

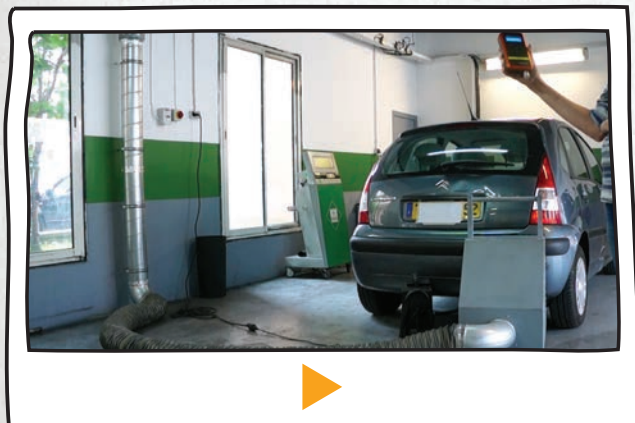
Contrôleur de sécurité : Pascal POIRON

CONTRÔLER LA POLLUTION SANS LA RESPIRER

Cette entreprise était confrontée à une problématique de pollution par les gaz et fumées d'échappement émanant des véhicules.

L'entreprise avec l'aide du Centre de Mesures Physiques de la CRAMIF a défini le réseau d'aspiration et l'entreprise a travaillé sur la conception et la réalisation d'un dispositif. Le CMP a fourni une maquette du capteur « GAZEL ». Deux capteurs en bois, réalisés d'après cette dernière, ont été testés par le CMP lors de leur mise en service. Le Laboratoire de Toxicologie industrielle de la CRAMIF a effectué les mesures qui ont confirmées l'efficacité du captage.

Grâce à un faible niveau sonore, l'installation de captage fonctionne en continu permettant le recyclage de l'air des locaux.



Flashez ce code pour accéder à la vidéo



RÉSULTAT

✓ Diminution forte de l'exposition à l'inhalation des gaz et fumées d'échappement. L'atmosphère dans les locaux est comparable à l'atmosphère extérieure.

CONTRIBUTIONS DE LA CRAMIF

Collaboration technique et intervention du Laboratoire de Toxicologie industrielle et du Centre de Mesures Physiques de la CRAMIF.

PERSPECTIVE

Déploiement vers les réseaux et les centres de contrôle technique.

CRMA

ACTION EXEMPLAIRE

Démarche collaborative et pluridisciplinaire dans la politique de prévention de l'inhalation de fumées de soudage

PROGRAMME DE PRÉVENTION FUMÉES DE SOUDAGE

Activité : Réparation aéronautique

Lieu : Élancourt (78)

Nombre de salariés : 319

Contrôleur de sécurité : Colette PERISSÉ

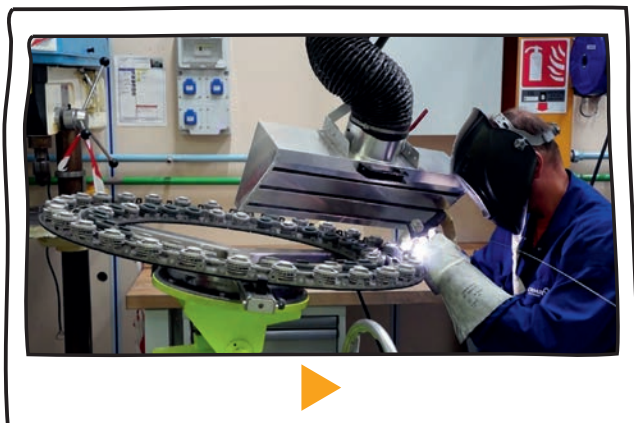
SOUDER SANS S'ENFUMER

Centre d'Excellence pour la réparation de pièce moteur d'AIR FRANCE INDUSTRIES KLM, l'entreprise CRMA utilise différents procédés de soudage, source de dégagement de fumées. Elle est donc à ce titre concernée par le risque chimique.

Suite à une analyse de ses installations, CRMA a initié un projet innovant et collaboratif en :

- réalisant une évaluation des risques s'appuyant sur une étude de postes avec la participation des soudeurs ainsi que sur l'étude de l'exposition au « Chrome VI »
- s'appuyant sur un groupe pluridisciplinaire réunissant tous les acteurs, externes comme internes.

Ainsi les Unités Techniques de la CRAMIF ont travaillé conjointement avec l'entreprise de ventilation DELTANEU afin de créer un dossier aspirant mobile et mener une étude complète visant à la création d'une nouvelle salle de brasage.



Flashez ce code pour accéder à la vidéo



RÉSULTATS

- ✓ Diminution de l'exposition des salariés à l'inhalation des fumées de soudage.
- ✓ Amélioration de la prise de conscience des salariés sur ce risque.

CONTRIBUTIONS DE LA CRAMIF

Conseil et accompagnement des unités techniques, notamment le Centre de Mesures Physiques (CMP) et le Laboratoire de Toxicologie industrielle (LTX).

PERSPECTIVE

Poursuite de l'implantation des dossierets mobiles aspirants sur tous les postes de travail exposant à l'inhalation des fumées de soudage

L'Assurance Maladie - Risques Professionnels

L'Assurance Maladie - Risques Professionnels est l'assureur solidaire des entreprises du régime général et gère les risques professionnels auxquels sont confrontés les salariés et entreprises de l'industrie, du BTP, du commerce et des services.

Grâce à ses trois missions complémentaires : **prévenir les risques, indemniser les victimes et tarifer les entreprises**, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels développe une gestion globale du risque, reposant sur les principes de solidarité de la Sécurité Sociale.

Pour mener à bien ses missions de prévention, d'indemnisation et de tarification, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels agit sur tout le territoire métropolitain et ultra marin.

Au niveau régional

Ce sont 16 Caisses régionales (CARSAT et CRAMIF), 4 Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS de Guadeloupe, Guyane, La Réunion, et Martinique) et une Caisse de Sécurité Sociale (CSS de Mayotte) pour les DOM qui assurent et préviennent les risques professionnels en :

- favorisant l'engagement des entreprises dans leur démarche de prévention des risques professionnels par des interventions directes sur les lieux de travail, des actions collectives auprès des branches professionnelles, la conception de dispositifs d'évaluation et de prévention, une offre de formation, la diffusion des bonnes pratiques et des incitations financières,
- calculant et notifiant le taux de cotisation des accidents du travail et des maladies professionnelles pour chacun des deux millions d'établissements des secteurs de l'industrie, du BTP, du commerce et des services,
- contribuant à l'indemnisation des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

En Ile-de-France, le service Prévention de la CRAMIF c'est :

- **155 ingénieurs conseils et contrôleurs de sécurité**
- **2 conseillers médicaux**
- **9 516 entreprises visitées employant 24 % salariés en 2015**
- **130 dossiers d'aides financières simplifiées (AFS) et 47 contrats de prévention signés pour une participation de la CRAMIF de plus de 1,3 millions d'euros.**

Pour l'aider dans ses missions de prévention et de prospective sur les risques professionnels, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels est accompagnée par :

L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) : expert scientifique et technique de l'Assurance Maladie - Risques Professionnels. Il apporte ses connaissances et son savoir-faire dans quatre domaines : études et recherches, assistance, formation et information en prévention des risques professionnels.

Contact presse et RSVP :

Nathalie SALLES

☎ 01 40 05 29 79

nathalie.salles@cramif.cnamts.fr

communication@cramif.cnamts.fr

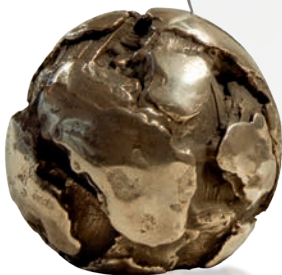
🐦 @cramif

TROPHÉE CRAMIF

Prévention des Accidents du Travail
et des Maladies Professionnelles

2016

Industrie & Services



Direction Régionale des Risques Professionnels

17-19 avenue de Flandre - 75019 PARIS

☎ : 01 40 05 32 64

Fax : 01 40 05 60 90



cramif.fr



@CRAMIF